

« Mangeons HaPy » :

Une Plateforme d'Approvisionnement en produits locaux pour les cantines des Hautes-Pyrénées

Définition de la gouvernance

AG constitutive

Vendredi 6 avril 2018



Projet EFA08/15 financé par le Fonds Européen de Développement Régional

Déroulé de la réunion

- Présentation du projet de coopérative et de son objet
- Projet de statuts, discussion puis adoption des statuts
- Election du conseil d'administration
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication
- Questions diverses.

Un contexte social et politique favorable

→ *Une Prise de conscience globale des citoyens de la nécessité de réfléchir autrement leur consommation*

Politiques nationales

- Grenelle de l'environnement
- Loi modernisation de l'agriculture 2010
- Code marchés publics de 2012
- Loi d'avenir agriculture 2014
- Etats généraux de l'alimentation 2017

Objectif : faciliter l'intégration de produits locaux dans les repas des restaurants publics

Politiques locales

Région Occitanie :

- Chantier inscrit à l'assemblée des territoires
- Volonté d'appro + local des Lycées (SIQO / AB + ...)

Conseil Départemental 65 :

- Projet de territoire : économie circulaire / valeur ajoutée
- Ambition Pyrénées : HaPy Saveurs
- Une légumerie départementale → collègues
- Aug° du prix matières premières repas

Objectif commun : rendre effective l'intégration de produits locaux dans les repas des restaurants publics

Agglomération TLP : Projet Alimentaire Territorial

La coopérative Mangeons HaPy

La société coopérative « Mangeons HaPy » a pour finalité de permettre une création de valeur ajoutée sur le département par la structuration d'une filière d'approvisionnement en produits alimentaires prioritairement Haut-Pyrénéens à destination de la restauration collective.

Objectif 1 : Regrouper l'offre en produits, faciliter leur mise en marché par une logistique adaptée et permettre à la restauration collective de s'approvisionner en produits locaux

(Développement des productions existantes)

Objectif 2 : Faire émerger des productions locales permettant de diversifier l'offre départementale en produits agricoles

(Structuration de nouvelles filières)

Les missions de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « MANGEONS HaPy »



Regrouper une offre de produits agricoles départementaux la plus large possible



*~300 références locales
Conventionnel et Bio*



Faciliter l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits du département



*Intendance simplifiée pour
les cantines : une commande,
une livraison, une facture*



Faciliter une consommation de produits locaux pour les scolaires, et publics d'autres établissements



*Mission d'intérêt Collectif :
sensibiliser à une
consommation + locale*



Favoriser le développement d'une production agricole départementale créatrice d'emplois



*Diversification des E.A.
Ateliers d'insertion
Installation*



Mettre l'ensemble des acteurs au cœur de la gouvernance de la coopérative



*Producteurs et clients
dans une même
structure*

Contexte Restauration collective 65

Nb et Type d'établissements (total)	Nb de repas / an	Dont Nb d'établissements en gestion directe	Nb de repas / an pour les Ets en gestion directe
26 collèges	1 400 000	20	1 100 000
22 lycées	3 900 000	14	1 000 000
74 écoles primaires	550 000	8	60 000
39 maisons de retraites	917 000	28	650 000
40 établissements spécialisés	3 270 000	22	1 400 000
8 enseignements supérieurs	180 000	8	180 000
7 hôpitaux	1 400 000	7	1 400 000
Sous- Total = 217	11 617 000	107	5 790 000
Cuisines centrales			~ 200 000

Evaluation du potentiel économique

Données :

Coût Matière première / repas (base collège) : 1.87 €

Objectif d'approvisionnement en local : 40%

=> Coût matières premières locales : 0.7€ / repas

Nombre de repas pour 20 collèges en gestion directe : 1 100 000 repas

Nombre de repas pour 14 lycées en gestion directe : 1 000 000 repas

(+ autres établissements = 4 millions de repas)

Hypothèse basse : 1/3 de l'approvisionnement local assuré par notre plateforme en 2020

⇒ Estimation de chiffre d'affaires = $1/3 * 0.7\text{€/repas} * 2\,100\,000 \text{ repas} = 490\,000\text{€}$

Hypothèse haute : 2/3 de l'approvisionnement local assuré par notre plateforme en 2020

⇒ Estimation de chiffre d'affaires = $2/3 * 0.7\text{€/repas} * 2\,100\,000 \text{ repas} = 980\,000\text{€}$

Plan de développement 2018-2020

Hypothèses de travail :

En 2020 : 1ETP Gérant + 0,5ETP manutentionnaire
 30 établissements servis 2 fois par semaine - 35 semaines/an
 Coût moyen du Transport par livraison : ~ 46€ (externalisé)
 Investissement matériel : 20 000€
 Location des locaux à la CCAM
 => Marge commerciale appliquée = 20%

Compte de résultat	2018	2019	2020
Ventes de marchandises	91 200	456 200	800 000
Subventions d'exploitation		20 000	17 000
Total des produits d'exploitation	91 200	476 200	817 000
Achats effectués de marchandises	64 020	320 260	561 640
Consommables + Prestataires légumes	10 650	48 521	82 950
Services extérieurs + Transports	21 080	77 240	119 240
Impôts et taxes	98	364	648
Salaires bruts (Salariés)	8 000	29 600	32 400
Charges sociales (Salariés)	3 600	13 318	14 580
CICE	-480		
Dotations aux amortissements	1 333	4 000	4 000
Total des charges d'exploitation	108 301	493 303	815 458
Résultat d'exploitation	-17 101	-17 103	1 542
Charges financières	98	254	195
Résultat financier	-98	-254	-195
Résultat de l'exercice	-17 199	-17 357	1 347

Plan de développement 2018-2020

- Un objectif d'équilibre économique en 2020
- Des objectifs de développement ambitieux prenant en compte les attentes fortes des acteurs départementaux
- Des charges de transport importantes qui nécessiteront une responsabilisation de chacun
- Une vigilance importante à avoir sur la trésorerie (délai facturation, délai paiement fournisseur)

Une SCIC SAS

UNE SOCIÉTÉ

- Société de personnes qui prend la forme commerciale, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés
- Fonctionne comme toute société soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation.

COOPÉRATIVE

- **1 personne = 1 voix en assemblée générale**
- Valeur nominale de la part sociale fixée par les statuts : 10€
- Capital = total de ces parts ; variable => libre entrée et sortie de sociétaires
- Mise en réserve des excédents à chaque clôture des comptes : au moins 57,5 % du résultat affecté aux réserves

D'INTÉRÊT COLLECTIF

- Intérêt par lequel tous les associés peuvent se retrouver autour d'un objet commun en organisant une dynamique multi parties-prenantes (caractère d'utilité sociale)
- Ancrée sur un territoire géographique, d'une communauté professionnelle,
- La forme Scic peut recouvrir tout type d'activité qui rend des services aux organisations ou aux individus

Permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour du projet.

Pour se constituer une Scic doit obligatoirement associer

- * **des salariés** (*ou en leur absence des producteurs agriculteurs, artisans...*),
- * **des bénéficiaires** (*clients, fournisseurs, bénévoles, collectifs de toute nature, ...*),
- * **un troisième type d'associé** selon les ambitions de l'entreprise (*entreprise privé, financeurs, association, ...*).

Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent devenir associés et détenir jusqu'à 50 % du capital.

Objectif de constitution du capital social à terme

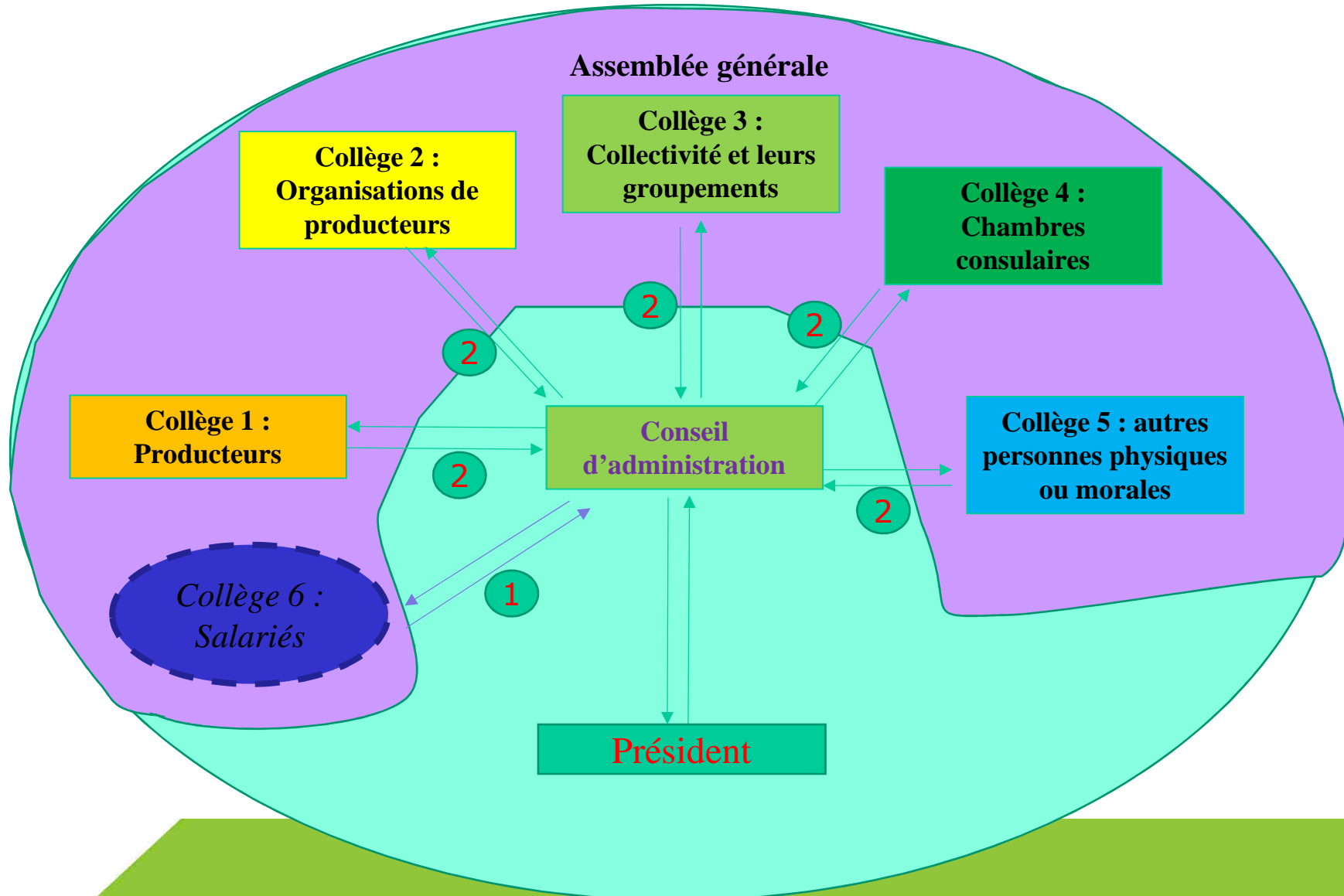
	montant en €	%
Chambre d'Agriculture	8000	23,53
Conseil Départemental	5000	14,71
9 Communautés de Communes et d'Agglo	9000	26,47
Communes	2000	5,88
Chambre des Métiers	1000	2,94
CCI	1000	2,94
ELVEA	500	1,47
SICA	500	1,47
Arcadie	500	1,47
Lur Berri	500	1,47
Coopérative des Gaves	500	1,47
Nos Fermes Bio / Altibio	500	1,47
Coopérative Haricot Tarbais	500	1,47
SICA Poule Noire D'Astarac Bigorre	500	1,47
Villages Accueillants	500	1,47
Recup'Action	500	1,47
Lait Fleur Des Pyrénées	500	1,47
Jardins et Vergers de Bigorre	500	1,47
Les fromagers fermiers de Bigorre	500	1,47
>15 Producteurs fermiers exploitants agricoles	1 500	4,41
Total	34000	100,0

Constitution du Capital Social au jour de la création

Collège 1 : Producteurs	Collège 2 : Organisations de producteurs	Collège 3 : Collectivité et leurs groupements	Collège 4 : Chambres consulaires	Collège 5 : autres personnes physiques ou morales
LA TRUITE DES PYRENEES 100€	La SICA Pyrénéenne 500€	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées 5000€	Chambre d'Agriculture 65 8000€	Villages Accueillants 500€
SARL LES 2 PICS 100€	SARL SOPYVIA 500€	C. C. Adour Madiran 1000€		Coopérative des Gaves 500€
EARL DE LA TELAZIERE 100€	ARCADIE SUD OUEST 500€	C.C. Aure et Louron 1000€		Groupama 500€
EARL SAYOUS 100€	NOS FERMES BIO DES PYRENEES 500€	C.C. Haute-Bigorre 1000€		
EARL PASQUINE CURBET 100€	COOPERATIVE DU HARICOT TARBAIS 500€	Commune d'Aureilhan 500€		
GAEC LALAQUE 100€	JARDINS ET VERGERS DE BIGORRE 500€			
Christian Lagaye 100€	Euralis 500€			

Capital social à la création :
22 200€

Proposition de Gouvernance de la SCIC MANGEONS HaPy



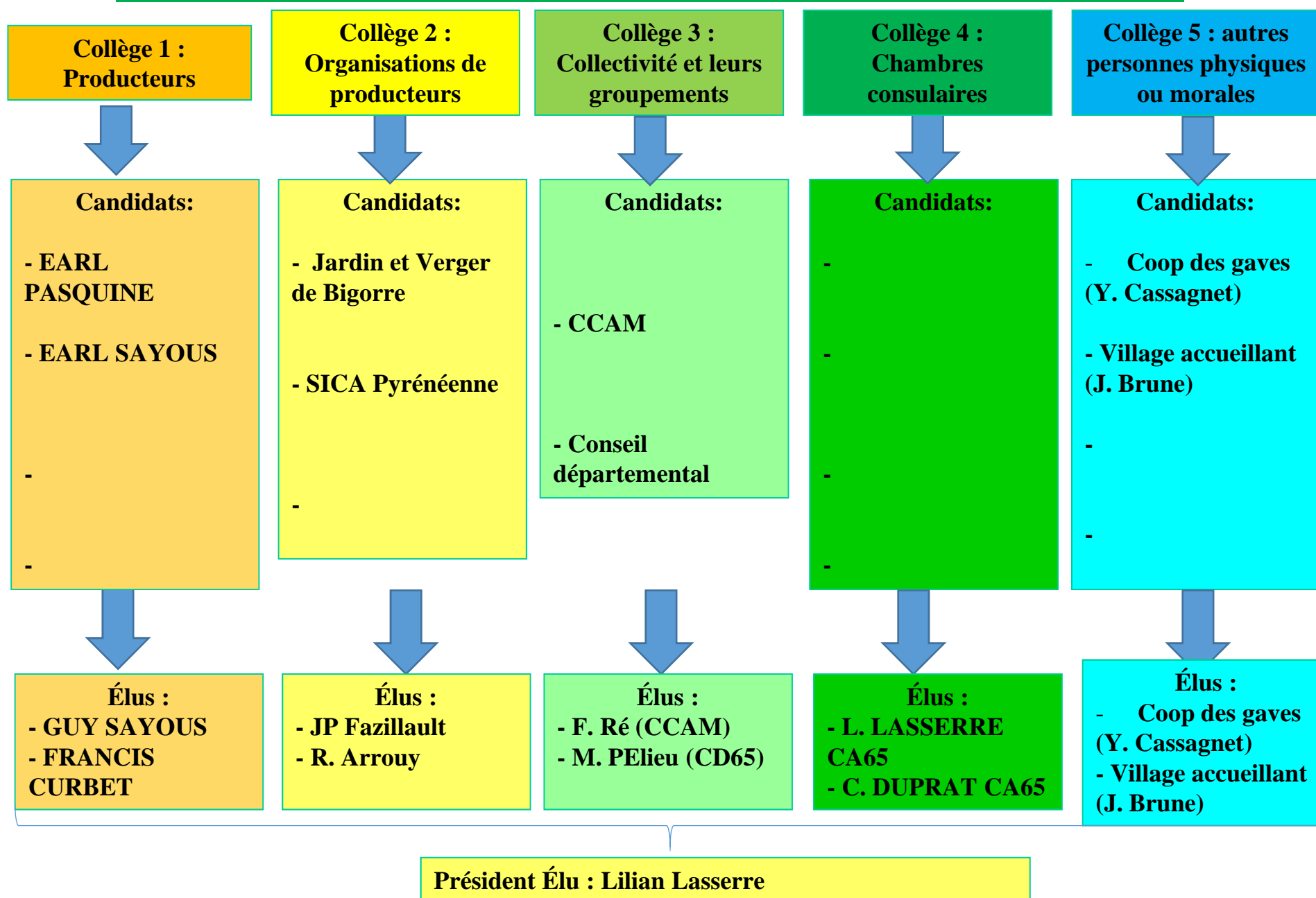
Vote pour l'adoption des Statuts

*Le projet de statuts est soumis au vote des membres
fondateurs de la SCIC Mangeons HaPy*

Election du conseil d'administration

Collège 1 : Producteurs	Collège 2 : Organisations de producteurs	Collège 3 : Collectivité et leurs groupements	Collège 4 : Chambres consulaires	Collège 5 : autres personnes physiques ou morales
LA TRUITE DES PYRENEES 100€	La SICA Pyrénéenne 500€	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées 5000€	Chambre d'Agriculture 65 8000€	Villages Accueillants 500€
SARL LES 2 PICS 100€	SARL SOPYVIA 500€	C. C. Adour Madiran 1000€	2 postes	Coopérative des Gaves 500€
EARL DE LA TELAZIERE 100€	ARCADIE SUD OUEST 500€	C.C. Aure et Louron 1000€		Groupama 500€
EARL SAYOUS 100€	NOS FERMES BIO DES PYRENEES 500€	C.C. Haute-Bigorre 1000€	2 postes	
EARL PASQUINE CURBET 100€	COOPERATIVE DU HARICOT TARBAIS 500€	Commune d'Aureilhan 500€		
GAEC LALAQUE 100€	JARDINS ET VERGERS DE BIGORRE 500€	2 postes	+1 poste vacant collège salarié	
Christian Lagaye 100€	Euralis 500€			
2 postes	2 postes			

Election du conseil d'administration



Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication

Proposition de résolution :

L'assemblée constitutive donne tous pouvoirs au président du
pour accomplir toutes les formalités requises notamment les
formalités de déclaration, de publicité et de demande
d'attribution d'un numéro SIREN.

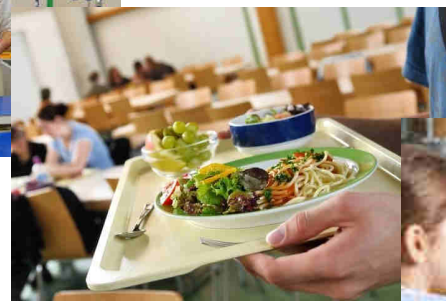
Vos questions et suggestions ...



Suite des travaux

- Installation du C.A. , Reprise du dossier, définition des objectifs
- Procédures administratives de création
- Examen des propositions de transport
- Finalisation du catalogue produit
- Réponse aux premiers appels d'offre
- Diffusion de supports de communication
- Recrutement du personnel
- Définition des procédures réception, contrôle marchandises...
- Suivi travaux, installation dans les locaux
- Première livraison en septembre

Merci de votre attention.



Composition du Conseil d'administration de la Société coopérative d'Intérêt Collectif « Mangeons HaPy »

Nom Prénom	Structure de rattachement	Représentant du collège SCIC
Francis Curbet	EARL PASQUINE	Producteurs
Guy Sayous	EARL SAYOUS	Producteurs
Jean-Pascal Fazillault	Jardins et Vergers de Bigorre	Groupement de Producteurs
Robert Arrouy	SICA Pyrénéenne	Groupement de Producteurs
Michel Pelieu	Conseil Départemental	Collectivités locales
Frédéric Ré	Communauté de Communes Adour Madiran	Collectivités locales
M. Lilian Lasserre	Chambre Agriculture 65	Chambres Consulaires
M. Christian Duprat	Chambre Agriculture 65	Chambres Consulaires
Jacques Brune	Villages Accueillants	Autres membres associés
Yves Cassagnet	Coopérative des Gaves	Autres membres associés
<i>Poste vacant à ce jour en attendant les recrutements à venir</i>		Salarié